

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET

D/2012/ 052 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE NATIONALE DE LA MICRO FINANCE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu le Décret D/2011/007/PRG/SGG du 24 décembre 2010, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu les Décrets D/2010/009/PRG/SGG du 27 décembre 2010, D/2010/016/PRG/SGG du 30 décembre 2010 et D/2011/002/PRG/SGG du 04 janvier 2011, portant nomination de Ministres ;

Vu le Décret D/2011/129/PRG/SGG du 19 avril 2011, portant création de l'Agence Nationale de la microfinance ;

Vu le Décret D/2011/247/PRG/SGG du 02 septembre 2011, portant Nomination de la Présidente du Conseil d'Administration et du Directeur Général de l'Agence Nationale de la Micro Finance ;

Vu le Décret D/93/100/PRG/SGG du 06 Mai 1993, fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des Etablissements Publics Administratifs ;

Vu le Décret D/2011/308/PRG/SGG du 21 décembre 2011, portant statuts, attributions, organisation, fonctionnement, organes statutaires et principes généraux de gestion de l'Agence Nationale de la microfinance

DECRETE

Article 1^{er} : Nomination

Les cadres dont les noms suivent sont nommés membres du conseil d'Administration de l'Agence Nationale de Microfinance. Ce sont :

1. Madame DIARRA Fatoumata Binta DIALLO, conseillère Promotion Emploi Jeunes et Entrepreneuriat Féminin à la Primature
2. Madame Sanaba KABA, Chargée de mission à la Présidence de la République
3. Elhadj Kémo CONDE, Directeur de la supervision des Institutions de microfinance à la BCRG

4. Madame Nagnouma FARO, conseillère questions économiques et financières au Ministère des Finances
5. Monsieur Ahmadou SOW, Secrétaire Exécutif de l'Association Professionnelle des Institutions de Microfinance en Guinée (APIMG)
6. Madame Diakagbè KABA, Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement
7. Madame Jacqueline SULTAN, membre de la chambre d'Agriculture de Guinée
8. Monsieur Diafodé NABE, chargé de mission à la Présidence de la République
9. Monsieur Ahmed Iraqi Houssani, Président de l'Association Professionnelle des Banque
10. Monsieur Mmadou Diaby, Président de la Corporation Nationale de Guinée

Article 2 : Durée du mandat

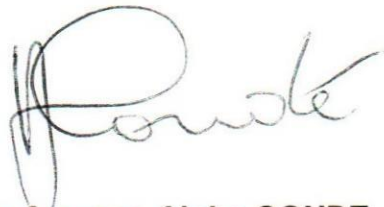
La durée du mandat est de trois (03) ans. Cependant, tout membre nommé perd sa qualité dès qu'il n'est plus habilité à représenter le Département ou l'Institution qui l'a proposé pour siéger au Conseil d'Administration.

Article 3 : Fonctionnement

Le décret D/2011/308/PRG/SGG du 21 décembre 2011, définit la mission et le fonctionnement du Conseil d'Administration de l'Agence. Un règlement intérieur définira les conditions de son fonctionnement.

Article 4: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 06 AVR. 2012



Professeur Alpha CONDE